

**Délibération n°B-2026-49
Vente du bras élévateur aérien**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 07 septembre 2026
Présents : 5 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 5
Procuration : 0

Résultats du vote :

Voix "pour" : **5**
Voix "contre" : **0**
Abstentions : **0**

TITULAIRES		
	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Edwige EME	X	
M. Thomas UDOT	X	
Mme Christelle RIGOLOT	X	
M. Jacques DESHAYES	X	
M. Jean-Claude GAY	X	

Étaient également présents
M. le colonel Stéphane HELLEU , directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Djamel FERRAND , directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL , chef d'État-Major des services d'incendie et de secours
Mme Sylvie JUIN , cheffe du pôle « Administration Générale »

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à seize heures trente-cinq, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de madame **Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n° CA-2026-21 du 02 juillet 2026 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Lors de sa séance du **7 octobre 2026**, le bureau du conseil d'administration du SDIS a prononcé la réforme définitive du **bras élévateur articulé (BEA) COMILEV**, précédemment affecté au CIP de Vesoul, et autorisé sa cession.

Il convient désormais de définir les modalités de vente de cet engin.

Conformément à la convention signée le **5 décembre 2023** avec la société **AGORASTORE**, spécialisée dans la vente aux enchères en ligne pour les collectivités, il est proposé de mettre le BEA en vente sur cette plateforme.

Au regard de la valeur estimée de l'engin, il est proposé de fixer :

Désignation	Observations	Mise à prix	Prix de retrait (*)
Bras élévateur articulé COMILEV Date de 1re mise en circulation : 14/12/2011 Immatriculation : BY-676-ZV Kilométrage : 34 396 km	Véhicule réformé	40 000 €	20 000 €

(*) Le **prix de retrait**, fixé à 20 000 €, constitue le montant minimal en dessous duquel le bien ne pourra pas être cédé.

En conséquence, il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la présidente du conseil d'administration du SDIS à :

- **approuver** la vente aux enchères en ligne, sur la plateforme AGORASTORE, du bras élévateur articulé (BEA) COMILEV, immatriculé BY-676-ZV, précédemment affecté au CIP de Vesoul ;
- **fixer** la mise à prix de cet engin à **40 000 €** et son prix de retrait à **20 000 €**, montant minimal en dessous duquel aucune cession ne pourra intervenir ;
- **autoriser** la présidente du conseil d'administration du SDIS de la Haute-Saône à procéder à cette vente et à signer tout document nécessaire à sa réalisation, dans le respect des conditions financières précitées.

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône, à l'unanimité :

- **approuvent** la vente aux enchères en ligne, sur la plateforme AGORASTORE, du bras élévateur articulé (BEA) COMILEV, immatriculé BY-676-ZV, précédemment affecté au CIP de Vesoul ;
- **fixent** la mise à prix de cet engin à **40 000 €** et son prix de retrait à **20 000 €**, montant minimal en dessous duquel aucune cession ne pourra intervenir ;
- **autorisent** la présidente du conseil d'administration du SDIS de la Haute-Saône à procéder à cette vente et à signer tout document nécessaire à sa réalisation, dans le respect des conditions financières précitées.

La présidente du conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20261013-B-2026-49-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2026

Publication : 15/10/2026

Pour l'autorité compétente par délégation




Edwige EME